

Session du Conseil régional
**La Région adopte un programme d'actions
inédit pour la santé**

190 M€ pour le déploiement d'actions concrètes sur le territoire

La santé est aujourd'hui la première préoccupation des Ligériens, un phénomène renforcé par la crise sanitaire des deux dernières années. Accès aux soins de proximité, prise en compte des nouveaux besoins, télémédecine, vieillissement de la population, dynamique démographique... En Pays de la Loire les enjeux sont nombreux et la Région a fait le choix de s'investir dans une politique volontariste en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires, s'affirmant comme un pivot légitime et incontournable au plan local.

Pour la période 2022-2028, la Région renforce son engagement en adoptant un programme d'actions inédit, grâce à la mobilisation de toutes ses compétences pour une action cohérente sur les territoires. 190 M€ seront consacrés au déploiement de ce programme qui s'inscrit en cohérence avec les priorités régionales de ce mandat telles que la jeunesse et l'environnement.

L'élaboration de ce programme d'actions pour la santé s'est appuyée sur une importante concertation réunissant l'ensemble des partenaires et acteurs locaux et s'articule autour de 3 principes clés :

- Une priorité donnée aux territoires, notamment les plus fragiles.
- La recherche d'une coopération forte et équilibrée avec les acteurs de la santé, les institutions sanitaires (ARS, CPAM), les organisations professionnelles, les acteurs associatifs.
- Une articulation avec le CPER 2021-2027 et la mobilisation des fonds européens gérés par la Région.

Pour répondre aux besoins des habitants et des territoires, le programme Région santé 2022-2028 propose ainsi cinq grandes ambitions :

1. **Renforcer l'accès aux soins de tous les habitants pour une santé partout et pour tous :**
Accompagnement des territoires pour l'attractivité des professionnels de santé, soutien des hôpitaux pour l'accès aux soins spécialisés, solutions de mobilité pour l'accès aux soins etc.
2. **Déployer les formations pour installer des soignants dans les territoires :**
530 nouvelles ouvertures en 2022 et 2023 en formations sanitaires et sociales et soins infirmiers ; former et attirer les futurs médecins sur le territoire, favoriser les conditions de vie des apprenants etc.
3. **Accélérer la recherche et l'innovation pour bâtir la santé du futur :**
Investissement dans la recherche en santé (programmes et infrastructures), renforcement de l'emploi scientifique et développement de l'économie de la santé etc.
4. **Accompagner les jeunes à devenir acteurs de leur santé et de leur bien-être :**
Sensibilisation sur les lieux de formation, accès aux services de prévention, relai des messages de santé publique etc.
5. **Agir sur notre alimentation et notre environnement pour mieux préserver notre santé :**
Actions sur l'amélioration de la qualité de l'alimentation, de la qualité de la ressource en eau, mais aussi la qualité de l'air, l'intégration de la dimension urbanisme et santé dans les projets de territoire etc.